



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2019-150

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

01_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale de l'Ain

01-2019-08-01-029 - Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Professionnels SDIS
2019 (3 pages)

Page 3

01-2019-08-01-030 - Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Volontaires SDIS
2019 (2 pages)

Page 7

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2019-09-12-004 - AP médaille CUVATO Jennifer (1 page)

Page 10

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

01-2019-09-05-002 - Arrêté N° DREAL-SG-2019-09-05-63/01 du 6 septembre 2019
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le
département de l'Ain (13 pages)

Page 12

01_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale
de l'Ain

01-2019-08-01-029

Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers
Professionnels SDIS 2019

Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Professionnels SDIS 2019

PREFET DE L'AIN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION
SOCIALE**

SECRETARIAT GENERAL
COMITE MEDICAL-COMMISSION DE REFORME

A R R Ê T É
**de désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel
à la commission de réforme compétente à l'égard
des sapeurs pompiers professionnels de l'Ain**

Le Préfet de l'Ain,

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires,
- Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2017 désignant les représentants de l'administration et du personnel pour siéger à la commission de réforme des sapeurs pompiers professionnels du département de l'Ain,
- Vu le courriel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain en date du 3 avril 2019 désignant les représentants du personnel et de l'administration pour siéger en commission de réforme,

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

Arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 21 août 2017 est abrogé. Cet arrêté remplace l'arrêté du 11 mars 2019 de désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard des sapeurs pompiers professionnels de l'Ain

Article 2 : La commission départementale de réforme compétente à l'égard des **sapeurs pompiers professionnels** exerçant dans le département de l'Ain est ainsi constituée, sous la présidence de M. le Préfet ou son représentant :

- 2 représentants de l'administration :

TITULAIRES :

- M. Jean-Pierre GAITET

- M. Patrice DUNAND

SUPPLEANTS :

- M. Romain DAUBIE
- M. Jean-Yves HEDON

- M. Marcel JACQUIN
- Mme Arlette BERGER

- 2 représentants du personnel :

Catégorie A

Groupe hiérarchique 5 :

(Capitaine, commandant, lieutenant colonel, infirmier, médecin de classe normale)

TITULAIRES :

- Commandant Jérôme TARASCHINI

- Commandant Pierrick PAHON

SUPPLEANTS :

- Lieutenant-colonel Yannick VERNIER
- Lieutenant-colonel Nicolas GOUJON

- Commandant Gérald LEPLOMB
- Commandant Patrick LAUPRETRE

Groupe hiérarchique 6 :

(Colonel, colonel hors-classe, contrôleur généraux, médecins et pharmaciens hors classe et de classe exceptionnelle)

TITULAIRES :

- Colonel Nicolas MARILLET

- Médecin hors classe Mounir BOUALLEGUE

SUPPLEANTS :

- Pharmacien de classe exceptionnelle
Eric COLLADO-VIVAZ
- Médecin de classe exceptionnelle
Didier POURRET

- Colonel hors classe
Hugues DEREGNAUCOURT

Catégorie B

Groupe hiérarchique 3 :

(Lieutenant 2^{ème} classe)

TITULAIRES :

- Lieutenant 2ème classe Pascal VILLARD

- Lieutenant 2ème classe Jérôme IANIRO

SUPPLEANTS :

- Lieutenant 2ème classe Hervé DAMIANS
- Lieutenant 2ème classe Patrick MARQUIS

- Lieutenant 2^{ème} classe Kier PERRON
- Lieutenant 2^{ème} classe Jérôme PERRIN

Groupe hiérarchique 4 :

(Lieutenant 1^{ère} classe, Lieutenant hors classe)

TITULAIRES :

- Lieutenant 1ère classe Philippe CHASSAGNE

- Lieutenant 1ère classe Sylvain JACQUEMETTON

SUPPLEANTS :

- Lieutenant 1ère classe Fabien BOUTEILLE
- Lieutenant 1ère classe Jean-Marc CHEVALIER

- Lieutenant hors classe Giacomo VALERIOTI
- Lieutenant 1ère classe Loïc LECOMPTE

Catégorie C :

TITULAIRES :

- Adjudant-chef Laurent PELLETIER

- Caporal Florian FAVRE

SUPPLEANTS :

- Adjudant-chef Christophe THUOT
- Adjudant-chef Sébastien BOUVIER

- Caporal Séverine SAULNIER
- Caporal Jocelin GUY

- 2 praticiens de médecine générale

Article 3 : Le mandat des représentants de l'administration et des représentants du personnel figurant à l'article 2 prendra fin à l'expiration du mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Article 4 : M. le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution de présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au service départemental d'incendie et de secours et aux représentants ci-dessus désignés et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 1er août 2019

Le préfet de l'Ain
Signé : Arnaud COCHET

01_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale
de l'Ain

01-2019-08-01-030

Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Volontaires
SDIS 2019

Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Volontaires SDIS 2019

PREFET DE L'AIN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION
SOCIALE**

SECRETARIAT GENERAL
COMITE MEDICAL-COMMISSION DE REFORME

A R R Ê T É
**de désignation des représentants de l'administration
et des représentants du personnel à la commission de réforme compétente
à l'égard des sapeurs pompiers volontaires de l'Ain**

Le Préfet de l'Ain,

- Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
- Vu la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
- Vu le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1992 modifié fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission de réforme départementale prévue à l'article 25 du décret n°65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale,
- Vu l'arrêté ministériel du 6 août 1999 pris pour l'application de l'article 13-2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 modifié relatif à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale,
- Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2017 modifiant les représentants de l'administration et du personnel pour siéger à la commission de réforme des sapeurs pompiers volontaires du département de l'Ain,
- Vu le courriel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain en date du 3 avril 2019 désignant les représentants du personnel et de l'administration pour siéger en commission de réforme,

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

Arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 21 août 2017 est abrogé. Cet arrêté remplace l'arrêté du 11 mars 2019 de désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard des sapeurs pompiers volontaires de l'Ain.

Article 2 : La commission départementale de réforme compétente à l'égard des **sapeurs pompiers volontaires** exerçant dans le département de l'Ain est ainsi constituée, sous la présidence de M. le Préfet ou son représentant :

- 2 représentants de l'administration :

- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant (le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours ou le Chef du Groupement des Ressources Humaines) :

TITULAIRE

- Colonel hors classe Hugues DEREGNAUCOURT

SUPPLEANT

- Colonel Nicolas MARILLET
- Commandant Nicolas VENAILLE

- Un membre du Conseil d'administration :

TITULAIRE

- M. Jean-Pierre GAITET

SUPPLEANT

- M. Romain DAUBIE

- 2 représentants du personnel :

- Un officier de sapeurs-pompiers professionnels chef d'un centre du département :

TITULAIRE

- Lieutenant hors classe Jean TAVERNIER
Chef de centre Hauteville Lompnes

SUPPLEANT :

- Lieutenant 1^{er} classe Lucie JAMSIN
Chef de centre Bellegarde sur Valserine

- Un sapeur pompier volontaire du même grade que celui dont le cas est examiné parmi les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

COLLEGE

TITULAIRES :

SUPPLEANT :

Officier	- Lieutenant Sébastien BUSSY	- Lieutenant Christophe CURVAT
SSSM	- Médecin Commandant Sophie VIGNAND	- Médecin Ltn-Colonel Hubert BONNET
Adjudant	- Adjudant Franck BERARD	- /
Sergent	-Sergent-chef Yannick MARCHAND	- /
Caporal	- Sergent Yannick BUSI	- /
Sapeur	- Sapeur Cédric CHERPAZ	- Sapeur Nabil JAZIL

- 2 praticiens de médecine générale

Article 3 : Le mandat des représentants de l'administration et des représentants du personnel figurant à l'article 2 prendra fin à l'expiration du mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Article 4 : Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution de présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au service départemental d'incendie et de secours et aux représentants ci-dessus désignés et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 1er août 2019

Le préfet de l'Ain
Signé : Arnaud COCHET

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2019-09-12-004

AP médaille CUVATO Jennifer

PREFET DE L'AIN

CABINET DU PREFET
BRE 19 021

ARRÊTÉ

attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux conditions d'attribution des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU la demande présentée par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

VU le compte rendu du Lieutenant Sébastien BUSSY, du CIS Montluel, chef des opérations de secours ;

Considérant le courage et le sang froid dont a fait preuve Mme Jennifer CUVATO qui, le 6 août 2019, alors qu'une fillette de 5 ans, tombée dans un puits de 3 à 4 mètres de profondeur, est en pleine panique, en hypothermie et perd ses forces, n'a pas hésité à sauter dans le puits pour la secourir et la sortir avant même l'arrivée des sapeurs-pompiers, lui sauvant ainsi la vie ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Mme Jennifer CUVATO, demeurant 19 rue de Lyon à Meximieux (01800).

Article 2 : Le directeur de cabinet du préfet est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 12 septembre 2019

Le préfet,

Arnaud COCHET

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

01-2019-09-05-002

Arrêté N° DREAL-SG-2019-09-05-63/01 du 6 septembre
2019

portant subdélégation de signature aux agents de la
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
pour les compétences générales et techniques
pour le département de l'Ain



PRÉFET DE L'AIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté N° DREAL-SG-2019-09-05-63/01 du 6 septembre 2019
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
pour les compétences générales et techniques
pour le département de l'Ain

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret du 23 août 2016 nommant M. Arnaud COCHET préfet de l'Ain ;
Vu l'arrêté NOR : DEVK1531352A du 1er janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
Vu l'arrêté du préfet de région n°2016-20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;
Vu l'arrêté préfectoral N°01-2016-09-19-030 du 19 septembre 2016 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, délégation de signature est donnée à :

Nom	Service	Fonction
M. Eric TANAYS	DIR	directeur régional délégué
M. Yannick MATHIEU	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VAUTERIN	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VERGNE	DIR	directeur adjoint

pour l'ensemble des actes et décisions visés dans l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2016 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de,

Mme Françoise NOARS	DIR	directrice régionale
M. Eric TANAYS	DIR	directeur régional délégué
M. Yannick MATHIEU	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VAUTERIN	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VERGNE	DIR	directeur adjoint

dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée selon les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 3 :

3. 1. Contrôle de l'électricité, du gaz, et utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
- tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- tous actes liés à l'approbation de projet d'ouvrage.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

Standard : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

2/13

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Jacques FORQUIN	PRICAE	PCAE	chef de pôle
Mme Évelyne BERNARD	PRICAE	PCAE	cheffe de pôle déléguée
Mme Anne-Sophie MUSY	PRICAE	PCAE	coordinateur énergies renouvelables - référent éolien
Mme Clémentine HARNOIS	PRICAE	CAE	coordinateur réseaux électriques -réfèrent efficacité énergétique
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjointe à la cheffe de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service, chef de pôle
M. Cyril BOURG	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
M. Maxime BERTEAU	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Marie-Hélène VILLÉ	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Béatrice ALLEMAND	EHN	PPE	chargée de mission concessions hydroélectriques
Mme Claire ANXIONNAZ	EHN	PPEH	Chargée de mission gestion domaniale et portuaire
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l'unité départementale

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1

3.2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Gilles PIROUX	PRNH	/	Chef de service
Mme Nicole CARRIE	PRNH		Chef de service déléguée

à l'effet de signer tous les actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Gilles PIROUX	PRNH	/	Chef de service
Mme Nicole CARRIE	PRNH		Chef de service déléguée

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Mme Mériem LABBAS	PRNH	POH	adjointe au chef de service et cheffe de pôle
M. Jean-Luc BARRIER	PRNH	POH	chef de pôle délégué
M. Olivier BONNER	PRNH	POH	adjoint au chef de pôle
Mme Karine AVERSENG	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
Mme Lauriane MATHIEU	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
Mme Lise TORQUET	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Nicolas BAI	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. François BARANGER	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Ivan BEGIC	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Romain CLOIX	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Dominique LENNE	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

3/13

Standard : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

M. Philippe LIABEUF	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Samuel LOISON	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Bruno LUQUET	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Alexandre WEGIEL	PRNH	POH	inspecteur des ouvrages hydrauliques
Mme Flora CAMPS	PRNH	POH	Inspectrice des ouvrages hydrauliques

3.3. Gestion et contrôle des concessions hydroélectriques :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée

à l'effet de signer tous actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée

la même subdélégation pourra être exercée par :

Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjoite au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjoite à la cheffe de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoit au chef de service, chef de pôle
M. Cyril BOURG	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
M. Maxime BERTEAU	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Marie-Hélène VILLÉ	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Béatrice ALLEMAND	EHN	PPE	chargée de mission concessions hydroélectriques
Mme Claire ANXIONNAZ	EHN	PPEH	Chargée de mission gestion domaniale et portuaire
Mme Maëlle SCHMIT	EHN	PPEH	-
M. Jean-Luc BARRIER	PRNH	POH	chef de pôle délégué

3.4. Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

à l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation ;

- tous actes de procédures nécessaires à l’instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l’exception des actes liés à la procédure d’enquête publique.

En cas d’absence ou d’empêchement de :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjointe à la cheffe de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service, chef de pôle
Mme Marguerite MUHLHAUS	EHN	PPEH	chargée de mission géothermie
M. Jean-Jacques FORQUIN	PRICAE	PCAE	chef de pôle
Mme Évelyne BERNARD	PRICAE	PCAE	cheffe de pôle déléguée
Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	PCAP	cheffe de service adjoint, cheffe de pôle
Mme Carole CHRISTOPHE	PRICAE	P4S	cheffe de pôle
Mme Pauline ARAMA	PRICAE	P4S	Cheffe de pôle déléguée
Mme Lysiane JACQUEMOUX	PRICAE	P4S	réfèrent après mines et exploitations souterraines
Mme Elodie CONAN	PRICAE	P4S	réfèrent carrières et planification
Mme Agnès CHERREY	PRICAE	P4S	réfèrent carrières, inspection du travail, rayonnements ionisants et ISDI
M. Alexandre CLAMENS	PRICAE	P4S	réfèrent après mines et stockages souterrains
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l’unité départementale

En cas d’absence ou d’empêchement du chef de l’unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l’ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l’unité
Mme Patricia VIVONA	UD A	/	Adjointe au chef de subdivision 3

3.5. Transports de gaz, d’hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

à l’effet de signer :

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d’hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;
- tous actes de procédures nécessaires à l’instruction des dossiers de canalisations de transport prévu par le code de l’environnement, à l’exception des actes liés à la procédure d’enquête publique ou de DUP ;
- tous actes relatifs au contrôle technique des ouvrages de distribution et d’utilisation du gaz ;
- tous actes relatifs à l’approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous-pression.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	PCAP	cheffe de service adjoint, cheffe de pôle canalisations et appareils à pression
M. Pierre FAY	PRICAE	PCAP	chef de pôle délégué
Mme Christine RAHUEL	PRICAE	PCAP	chargé de mission appareils à pression-canalisation
M. François MEYER	PRICAE	PCAP	chargé de mission appareils à pression-canalisation
M. Patrick FUCHS	PRICAE	PCAP	chargé de mission canalisations, référent de la coordination inter-région canalisations
M. Ronan GUYADER	PRICAE	CAP	-
M. Daniel BOUZAT	PRICAE	PCAP	chargé de mission canalisations
M. Rémi MORGE	PRICAE	PCAP	chargé de mission canalisations
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l'unité départementale de l'Ain

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1

3.6. Installations classées, explosifs et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

à l'effet de signer :

- toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation,
- tous actes relatifs au contrôle en exploitation des installations classées,
- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation concernant les explosifs,
- toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	PCAP	cheffe de service adjoint, cheffe de pôle
M. Thomas DEVILLERS	PRICAE	PRA	chef de pôle
M. Arnaud LAVERIE	PRICAE	PRA	chef de pôle délégué
Mme Gwenaëlle BUISSON	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
Mme Cathy DAY	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
Mme Anne ROBERT	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
Mme Carole COURTOIS	PRICAE	PRA	-
M. Guillaume ETIEVANT	PRICAE	PRA	-

M. Yann CATILLON	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
M. Ulrich JACQUEMARD	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
M. Alexandre CLAMENS	PRICAE	P4S	réfèrent après mines et stockages souterrains
M. Gérard CARTAILLAC	PRICAE	PRC	chef de pôle
Mme Elodie MARCHAND	PRICAE	PRC	coordinateur substances et produits chimiques nanomatériaux
M. Jacob CARBONEL	PRICAE	P4S	réfèrent territorial Sol et Sous-sol
Mme Evelyne LOHR	PRICAE	PRC	réfèrent déchets dangereux et non dangereux, et coordonnateur déchets
Mme Delphine CROIZÉ-POURCELET	PRICAE	PRC	réfèrent rejets de substances dans l'eau
Mme Andrea LAMBERT	PRICAE	PRC	réfèrent eau et déchets dangereux et non dangereux, coordonnateur planification déchets
Mme Carole CHRISTOPHE	PRICAE	P4S	Chef du pôle
Mme Pauline ARAMA	PRICAE	P4S	Chef de pôle délégué
M. Samuel GIRAUD	PRICAE	P4S	réfèrent territorial SSP
M. Yves EPRINCHARD	PRICAE	PRC	chef de pôle délégué
Mme Caroline IBORRA	PRICAE	PRC	réfèrent air, industrie
Mme Dominique BAURÈS	PRICAE	P4S	réfèrent santé-environnement et impact sanitaire
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l'unité départementale

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Patricia VIVONA	UD A	/	Adjointe au chef de subdivision 3
M. Christophe CALLIER	UD A	/	chef de subdivision 4, correspondant produits chimiques air-qualité
M. Christian BERTHOLD	UD A	/	adjoint au chef de subdivision
M. Jérémy VERGER	UD A	/	adjoint au chef de subdivision
M. Philippe ANTOINE	UD A	/	chef de subdivision 2, correspondant risques industriels
M. Jean-Michel TEPPE	UD A	/	adjoint au chef de subdivision
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1, correspondant urbanisme ESP et canalisations
Mme Sandrine CHEVALLIER	UD A	/	adjointe au chef de subdivision
M. Pierre-Yves DESBORDE	UD A	/	Responsable de la subdivision n°6 « Déchets »
M. Jérôme PERMINGEAT	UiD DA	/	chef de la subdivision éolien énergie (UID Drôme-Ardèche)

3.7. Véhicules :

Subdélégation de signature est donnée à :

Mme Cendrine PIERRE	RCTV	/	cheffe du service
M. Laurent ALBERT	RCTV	/	chef de service délégué

à l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissé de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires) à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Mme Cendrine PIERRE	RCTV	/	cheffe du service
M. Laurent ALBERT	RCTV	/	chef de service délégué

la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Frédéric EVESQUE	RCTV	PCSE	chef de pôle
Mme Myriam LAURENT-BROUTY	RCTV	PRSE	cheffe de pôle
Murielle LETOFFET	RCTV	PCRSO	cheffe du pôle
M. Denis MONTES	RCTV	PCSE	chef d'unité
Vincent THIBAUT	RCTV	PCSE	chargé des activités véhicules
Nicolas MAGNE	RCTV	PCSE	chargé des activités véhicules
Mme Claire GOFFI	RCTV	PCSE	chargé des activités véhicules
Mme Françoise BARNIER	RCTV	/	chargée de mission
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l'unité départementale

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même délégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1

la même délégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Mme Claire DUBROMEL	UD A	/	Adjointe à la cheffe de subdivision 1
M. Jonathan BOUIC	UD A	/	Adjoint à la cheffe de subdivision 1

3.8. Circulation des poids lourds :

Subdélégation de signature est donnée à

Mme Cendrine PIERRE	RCTV	/	cheffe du service
M. Laurent ALBERT			chef de service délégué

à l'effet de signer :

- les actes (autorizations, avis, récépissés de déclaration et validation d'itinéraires) relatifs aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

En cas d'absence ou d'empêchement de

Mme Cendrine PIERRE	RCTV	/	cheffe du service
M. Laurent ALBERT			chef de service délégué

la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Mme Myriam LAURENT-BROUTY	RCTV	PRSE	cheffe de pôle
M. Frédéric EVESQUE	RCTV	PCSE	chef de pôle
Mme Murielle LETOFFET	RCTV	PCRSO	cheffe du pôle
Mme Béatrice MARTIN	RCTV	PCRSO	Cheffe d'unité transports exceptionnels et dérogations Lyon
Karina CHEVALIER			adjointe à la cheffe de l'unité transports exceptionnels et dérogations Lyon
Mme Béatrice GABET			cheffe d'unité transports exceptionnels de Grenoble

Subdélégation est donnée aux agents suivants, lorsqu'ils sont d'astreinte, à l'effet de signer les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes :

M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué
M. Fabrice CHAZOT	UD LHL	/	chef délégué de l'unité départementale
M. Guilalume PERRIN	UiD LHL	/	Chef l'UD délégué
M. Olivier VEYRET	DZC	/	chef de la délégation
M. Stéphane PAGNON	DZC	/	chef adjoint de la délégation
M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef de service
M Jean-Yves DUREL	UD R	/	Adjoint au chef d'UD
M. Mathias PIEYRE	UD I	/	chef de l'unité départementale
Mme Magalie ESCOFFIER	UD R	//	adjointe au chef d'UD
M. Bruno GABET	UD I	/	adjoint au chef d'unité départementale
M. Gilles GEFFRAYE	UD DA	/	chef de l'unité départementale
M. Fabrice GRAVIER	MAP	/	chef de service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service délégué
Mme Karine BERGER	CIDDAE	/	cheffe de service
M. Christian GUILLET	UD DS	/	adjoint au cheffe de l'unité
Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	PCAP	cheffe de service adjoint cheffe de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU	UD DS	/	cheffe de l'unité
M. Lionel LABELLE	UD CAP	/	adjoint à la cheffe de l'unité
M. Christophe LIBERT	CIDDAE	/	adjoint à la cheffe de service
Mme Christelle MARNET	UD R	/	adjointe au chef d'UD
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l'unité départementale
M. Christophe MERLIN	MAP	/	chef de service délégué
Mme Claire - Marie N'GUESSAN	UD I	/	adjointe au chef de l'unité
M. David PIGOT	CIDDAE	/	chef de service délégué
M. Gilles PIROUX	PRNH	/	chef de service
M. Christophe POLGE	UD R	/	adjoint au chef de l'UD
M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Cécile SCHRIQUI	UD I	/	chef de pôle adjoint au chef d'UD
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité

M. Boris VALLAT	UD DA	/	adjoint au chef d'unité
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef de service
M. Christian SAINT-MAURICE	UiD CAP	/	adjoint au chef de l'unité départementale pour l'Allier
M. Pierre VINCHES	UiD CAP	/	chef délégué de l'unité interdépartementale

3. 9. Préservation des espèces de faune et de flore et des milieux naturels :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Julien MESTRALLET	EHN	PPME	chef de pôle
Mme Carine PAGLIARI-THIBERT	EHN	PPME	adjointe au chef de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service
M. Olivier RICHARD	EHN	PPN	chef de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle

à l'effet de signer :

- tous les actes et décisions relatifs :
 - ✗ à la détention et à l'utilisation d'écaïlle de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - ✗ à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - ✗ au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- toutes les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES – convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels à l'exception de l'arrêté préfectoral accordant ladite dérogation ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation.

3. 10. Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires du patrimoine naturel :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Julien MESTRALLET	EHN	PPME	chef de pôle
Mme Carine PAGLIARI-THIBERT	EHN	PPME	adjointe au chef de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service
M. Olivier RICHARD	EHN	PPN	chef de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

10/13

Standard : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

			pôle
--	--	--	------

à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

3.11. Police de l'eau (axe Rhône-Saône) :

Subdélégation est accordée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée

à l'effet de signer :

- tous les documents relatifs à la procédure de déclaration ou d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) en application des articles L211-1, L214-1 et suivants et R214-1 et suivants du code de l'environnement, de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 et de son décret d'application n° 2014-751 du 1er juillet 2014, ainsi que de l'ordonnance N°2017-80 relative à l'autorisation environnementale et ses décrets d'application N°2017-81 et 82, à l'exception :
 - ✗ des récépissés de dépôt de demande d'autorisation et déclarations ;
 - ✗ des déclarations de complétude des dossiers de déclarations ;
 - ✗ de tout acte nécessitant l'avis préalable du CODERST ;
 - ✗ des arrêtés de prescriptions spécifiques et d'opposition à déclaration ;
 - ✗ des arrêtés de refus, de prescription complémentaire, d'autorisation, et des arrêtés modificatifs.
- tous les documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives ;
- tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétences, par les agents suivants :

Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjointe à la cheffe de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service, chef de pôle
M. Vincent SAINT EVE	EHN	PPEH	chef d'unité ouvrages hydrauliques
M. Damien BORNARD	EHN	PPEH	inspecteur ouvrages hydrauliques
M. Arnaud SOULÉ	EHN	PPEH	Inspecteur ouvrages hydrauliques
M. Mamix LOUVET	EHN	PPEH	inspecteur gestion qualitative
Mme Pauline BARBE	EHN	PPEH	inspecteur gestion qualitative
Mme Hélène PRUDHOMME	EHN	PPEH	inspecteur gestion qualitative
Mme Fanny TROUILLARD	EHN	PPEH	cheffe de l'unité travaux fluviaux
M. Daniel DONZE	EHN	PPEH	inspecteur travaux fluviaux
Mme Safia OURAHMOUNE	EHN	PPEH	inspecteur travaux fluviaux
Mme Margaux MAYNARD	EHN	PPEH	inspecteur travaux fluviaux
Mme Maëlle SCHMITT	EHN	PPEH	chef de l'unité politique de l'eau et gestion quantitative
M. Pierre LAMBERT	EHN	PPEH	inspecteur gestion quantitative

Mme Anne LE MAOUT	EHN	PPEH	chefe de l'unité gestion qualitative
-------------------	-----	------	--------------------------------------

3.12. Police de l'environnement :

Subdélégation est accordée, selon leurs attributions respectives, à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	chefe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué
M. Fabrice GRAVIER	MAP	/	chef du service
M. Christophe MERLIN	MAP	/	chef de service délégué

à l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives.
- tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces chefs de service, la même subdélégation pourra être exercée, selon leurs domaines de compétences respectifs, par :

Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE	MAP	PSA	chefe de pôle
M. Christophe BALLEET-BAZ	MAP	PSA	chef de pôle délégué
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service, chef de pôle
M. Olivier RICHARD	EHN	PPN	chef de pôle politique de la nature
M. Julien MESTRALLET	EHN	PPME	chef de pôle préservation des milieux et des espèces
Mme Carine PAGLIARI-THIBERT,	EHN	PPME	adjointe au chef de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjointe au chef de pôle
M. Cyril BOURG	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
M. Maxime BERTEAU	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Marie-Hélène VILLÉ	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Béatrice ALLEMAND	EHN	PPE	chargée de mission concessions hydroélectriques
Mme Maëlle SCHMIT	EHN	PPEH	/
Mme Claire ANXIONNAZ	EHN	PPEH	Chargée de mission gestion domaniale et portuaire
Mme Cécile PEYRE	EHN	/	chargée de mission coordination police et appui juridique
Mme Camille DAVAL	EHN	PPME	chargée de mission biodiversité, hydroélectricité, observatoire montagnes
Mme Marianne GIRON	EHN	PPME	chargée de mission biodiversité, référent RNN montagnes et carrières
M. Romain BRIET	EHN	PPME	chargé de mission biodiversité, réserves fluviales, référent création aires

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
 Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06
 Standard : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

12/13

			protégées et coordination réserves
M. Matthieu GELLIER	EHN	PPME	chargé de mission biodiversité, référent énergie renouvelable, suivi axe fluvial Rhône
Fabien POIRIE	EHN	PPME	chargé de mission biodiversité, référent ZAC, espèces exotiques envahissantes, référent flore
Mme Monique BOUVIER	EHN	PPME	chargée de mission espèces protégées scientifiques
M. Cédric CLAUDE	EHN	PPME	chargé de mission réserves naturelles en PNR, suivi PNR et PNA
M. Marc CHATELAIN	EHN	PPME	chef de projet espèces protégées
Mme Séverine HUBERT	EHN	PPME	chargée de mission biodiversité
Mme Mallorie SOURIE	EHN	PPN	chargée de mission PNA et espèces protégées
M. David HAPPE	EHN	PPN	chargé de mission flore et connaissance et espèces invasives
M. Sylvain MARSY	EHN	PPN	chef de projet pilotage technique et scientifique N2000/référent forêt

ARTICLE 4 :

L'arrêté DREAL-2019-03-08-37/01 du 8 mars 2019 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain est abrogé.

ARTICLE 5 :

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ain.

fait à Lyon, le 6 septembre 2019
pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Signé

Françoise NOARS